DÉPARTEMENT DE LA HAUTE LOIRE

ARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUX

CANTON D'AUREC SUR LOIRE

MAIRIE D'AUREC SUR LOIRE

N° A 12- 236

# EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune d'AUREC SUR LOIRE,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article R 123-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant l'approbation du Plan Local d'Urbanisme en date du 18 Avril 2008,

Vu l'arrêté du Maire portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme en date du 8 Septembre 2010 (mise à jour n° 1 et 2),

Vu l'arrêté du Maire portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme en date du 5 Octobre 2010 (mise à jour n° 3),

Vu l'arrêté DIPPAL-B3-2012/87 de la Préfecture de la Haute-Loire portant approbation du Plan de Prévention du Risque Inondation (P.P.R.I.) de « La Loire » et de « La Semène » sur la Commune d'AUREC SUR LOIRE en date du 15 Mai 2012,

Vu le plan ci-annexé,

***OBJET : P.P.R.I. DE « LA LOIRE »ET DE « LA SEMÈNE » –MISE À JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'AUREC SUR LOIRE (MISE À JOUR N° 4)***

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'AUREC SUR LOIRE est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, une nouvelle servitude d'utilité publique (PM1) a été reportée sur le plan des servitudes.

**ARTICLE 2** : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la Mairie d'AUREC SUR LOIRE et à la Sous-Préfecture.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera adressé à la Sous-Préfecteure.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera affiché en Mairie, pendant un mois.

Fait à AUREC SUR LOIRE, LE 16 Novembre 2012

MAIRIE d'AUREC-sur-LOIRE 43110 - HAUTE-LOIRE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire,

C. VIAL

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE - 5 DEC. 2012 D'YSSINGEAUX